

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le 20 Juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès-Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GENAILLE, MARTIN BENSANA, MONNEREAU, PAIN, ROCA, Messieurs ANDREU, ARTIGUE, BESSAGNET, ELISSALDE, GUSTAVE, VALLARD.

Etaient absents et représentés: Ont donné pouvoir : Mme GILLES à Mme MONNEREAU, M. DAVID à M. MAZEAU, M. OTAL à M. GUSTAVE, M. RUBIO à M. BESSAGNET.

Madame GENAILLE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Elections des délégués et suppléants du conseil municipal aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

En application du décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 prescrivant que les Conseils Municipaux se réuniront le vendredi 20 juin 2014 à l'heure déterminée par le Maire, à effet de désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs, celui de Saint-Geniès Bellevue a élu à bulletins secrets cinq délégués et trois suppléants.

Conformément aux dispositions du Code Electoral, le bureau de vote a été constitué de :

- Monsieur MAZEAU Président, Mesdames CHÊNE, MONNEREAU, ROCA, Monsieur ELISSALDE.

Il est rappelé que les délégués et les suppléants sont élus sur la même liste sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste unique de candidats a été établie : la Liste Bien Vivre Ensemble

Résultats de l'élection :

Nombre de votants.....	18
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés.....	17

Ont été élus :

• **DELEGUES**

Monsieur MAZEAU Jacques - Madame GENAILLE Marie-Pierre - Monsieur ANDREU Bernard - Madame CHÊNE Véronique - Monsieur GUSTAVE Christian

• **SUPPLEANTS**

Madame MONNEREAU Danièle - Monsieur VALLARD Jean-Pierre - Madame MARTIN BENSANA Corinne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.